



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 17 décembre 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

| | | |
|-----------------------|-------------------------|---------|
| M. Alain Chapdelaine | Maire | Présent |
| M. Steeve Coll | Conseiller district # 1 | Présent |
| M. Martin Évangéliste | Conseiller district # 2 | Présent |
| M. Martin Larivière | Conseiller district # 3 | Présent |
| M. René Courtemanche | Conseiller district # 4 | Présent |
| M. Denis Dugas | Conseiller district # 5 | Présent |
| M. Guy Nadon | Conseiller district # 6 | Présent |

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

1. OUVERTURE

2024-12-364 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-12-365 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-12-366 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027
- 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027
- 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025
- 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2024-12-367 5.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027

Il est procédé au dépôt du PTI 2025-2026-2027 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants sont présentés.

2024-12-368 5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-12-369 5.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Il est procédé au dépôt des prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants du budget 2025 sont présentés.

2024-12-370 5.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter les prévisions budgétaires 2025 telles que présentées :

Revenus : 4 385 433 \$

Dépenses de fonctionnement : 4 306 117 \$

Remboursement de la dette à long terme : 125 694 \$

Remboursement au fonds de roulement : 44 629 \$

Transferts aux activités d'investissement : 77 000 \$

Affectations du surplus accumulé libre : 144 541 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2024-12-371 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-12-372 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2024-12-373 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De lever la séance à 19 h 58

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire